

COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

PROCES – VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 janvier 2007

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 9

Nombre de conseillers présents : 5

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, DUCOTTET
Véronique, WELKER André.

Membres absents excusés : GROELL Christian (donne procuration à Mme DUCOTTET
Véronique), MEYER Stéphane, GALLOT Isabelle.

Membres absents : LHERBETTE Fabienne.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie les membres présents et excuse Mme GALLOT Isabelle, GROELL Christian, MEYER Stéphane pour leur absence.

1) Approbation du compte-rendu du 14 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2006.

2) Révision aménagement forestier

Monsieur le 2^{ème} adjoint informe l'assemblée du dossier relatif à l'aménagement forestier communal 2007-2026. Lors de la commission réunie du 29 courant Mr Villard rédacteur du projet a présenté une étude complète du dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- d'approuver la totalité de ce rapport
- d'entreprendre les travaux nécessaires.

3) Programme des travaux d'exploitations et patrimoniaux (ONF)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'état des travaux d'exploitation ainsi que les travaux patrimoniaux pour l'exercice 2007 qui se résume comme suit :

| | |
|--|--------------|
| dépenses H.T. abattage (salaires + charges ouvriers) : | 400 € |
| dépenses H.T. débardage, maîtrise d'œuvre + frais de gestion : | 350 € |
| total frais d'exploitation H.T. : | 750 € |
| montant T.T.C. des travaux d'exploitation : | 819 € |

| | |
|--|-----------------|
| travaux courants H.T. : | 500 € |
| maîtrise d'œuvre + assistance gestion H.T.: | 180 € |
| montant T.T.C. des travaux patrimoniaux : | 715,28 € |

4) Point réalisation B.P. 2006 (investissement régie des gîtes)

Monsieur le Maire donne un état sommaire des différentes dépenses d'investissement pour l'année 2006.

Budget commune

| <i>Désignation</i> | <i>Montant TTC</i> |
|------------------------------|--------------------|
| Aménagement CMDP | 34434,15 |
| Installation garage bois | 6892,81 |
| Volets logement mairie-école | 2700,00 |
| Aménagement rue Réservoir | 34130,96 |
| Terrain Fischer (parking) | 6177,07 |
| Panneau Natura 2000 | 2373,45 |
| Pose plafond coupe feu foyer | 899,08 |

Budget régie des Gîtes

| <i>Désignation</i> | <i>Montant TTC</i> |
|--|--------------------|
| Acquisition lave linge four frigo | 2014,95 |
| Revêtement sol peinture mise en sécurité électrique convecteur | 32794,17 |

5) Dénomination de la rue du Grut

Afin de mettre un terme à de nombreux problèmes de localisation le conseil municipal décide de créer la rue du Grut :Elle se situe près du virage en pavés parallèle à la route Joffre (ancien départ de la course de côte). La numérotation sera la suivante :

Boehly Guy 1 rue du Grut
 Knopf Robert 3 rue du Grut
 Heintz Henri 5 rue du Grut
 Bajard François 7 rue du Grut

Un courrier sera adressé à l'ensemble des riverains ainsi qu'au centre des impôts de Thann pour information. En ce qui concerne le déneigement Mr la Maire rappelle que le service sera assuré jusqu'à la maison Heintz la voie étant sans issue et compte tenu de son non classement dans la voirie communale relevant du domaine public au-delà.

6) Vacation formation pour les sapeurs-pompiers

Monsieur le 2^{ème} adjoint informe l'assemblée que le sapeur-pompier Casset Bruno a suivi une formation à l'école départementale du SDIS à Colmar.

Comme il est de coutume la commune verse aux intéressés une vacation individuelle suivant le tableau reçu par les services du SDIS.

Le Conseil Municipal accepte la proposition, le montant de la vacation s'élève à :

- 159,36 € pour le sapeur-pompier Casset Bruno

7) P.L.U. de la Ville de Masevaux

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que la Ville de Masevaux a transmis par courrier du 11 janvier 2007, reçu en mairie le 15 janvier 2007, le projet de P.L.U. arrêté par le Conseil Municipal de Masevaux le 7 décembre 2006. Ce document est transmis afin que le Conseil Municipal de Bourbach-le-Haut donne son avis dans un délai de 3 mois. Monsieur le Maire retrace le projet d'aménagement et de développement durable de Masevaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable sur le projet du P.L.U. de la Ville de Masevaux.

8) Communications

Téléphonie mobile

Monsieur le Maire donne des informations complémentaires par rapport aux différents tracts déposés dans les boîtes aux lettres des bourbachois par les opposants au projet. Il rappelle les rapports de l'Agence française de santé sanitaire et environnementale et de l'OMS reprenant les différentes études scientifiques mondiales disponibles à ce jour, qui concluent qu'aucune étude n'indique l'existence de risques sanitaires liés aux stations de base de téléphonie mobile, tout en retenant la nécessité d'une vigilance.

Monsieur le Maire rappelle que la téléphonie mobile pose surtout le problème de l'éducation des utilisateurs : un téléphone portable n'est qu'un outil, qu'il convient d'utiliser à bon escient. Il est indéniable qu'assurer une bonne couverture de la commune est un facteur de sécurité pour tous, et que c'est cette volonté de mettre un terme à la fracture numérique qui motive la volonté du ministère de l'aménagement du territoire de résorber les sites répertoriés en «zone blanche» .

Il s'étonne par ailleurs de l'absence de membres du collectif qui avaient souhaité que ce point sur la téléphonie mobile soit abordé lors de ce conseil municipal.

Une discussion s'ensuit entre les membres du Conseil. Est retenue la nécessité d'une juste information des habitants afin de ne pas laisser dire n'importe quoi et s'instaurer un climat de méfiance et de division au sein du village.

Demande d'adhésion de l'ADAUHR au Centre de gestion.

Monsieur le Maire donne lecture d'un récent courrier reçu du centre de gestion de Colmar qui a pour objet de consulter l'ensemble des collectivités affiliées afin que l'ADAUHR puisse adhérer au-dit centre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter l'adhésion de l'ADAUHR au Centre de gestion du Haut-Rhin

Acquisition foncière

Mr Briswalter Eric de Sickert a récemment acquis une parcelle de terrain située section 5 parcelle 83. Mr Briswalter nous sollicite parce que cette parcelle comporte la désignation de «pré» alors que pour obtenir une subvention de la part de l'association Forêt 68 celle-ci doit

avoir la désignation de «forêt». Sur les conseils du 2^{ème} Adjoint le conseil municipal décide d'établir à l'intéressé une attestation dans ce sens.

Financement classe verte

Dans le cadre d'une classe de découverte à Orbey en mai prochain, le directeur de l'école communale nous sollicite afin de prévoir une subvention. Monsieur le Maire souligne que la commune participera toute les quatre années scolaires l'objectif étant que pendant son parcours scolaire élémentaire chaque enfant puisse bénéficier d'une telle opportunité. Le conseil municipal décide après discussions d'allouer une subvention à hauteur de 2000,00 €

9) Divers

Pose panneau Natura 2000

Mr le 2^{ème} Adjoint souhaite remercier les deux jeunes qui ont œuvré avec le groupe adulte lors de la pose du panneau Natura 2000.

Sécurité

Mme Lerch signale que le miroir de sécurité à l'entrée de la rue des Rochelles a été déréglé et qu'au même niveau un nid de poule est en cours de formation. L'ouvrier communal sera sollicité prochainement pour régler ces problèmes.

Local jeunes

A compter du 22 janvier le local des jeunes restera fermé compte tenu des nombreuses dégradations commises et du non respect du règlement de fonctionnement .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.